Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-7-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 7 novembre 2017

PUBLIE LE : 16 novembre 2017

Délibération n°071117-7 : Convention de prestations de services non économiques entre le SIA et le SICGP

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-7-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNE NON REPRESENTEE

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***15***
Délégués comptant pour le vote	:	***13***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-7-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

SIA / CS –071117-7

OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES NON ECONOMIQUES ENTRE LE SIA ET LE SICGP

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5111-1 relatif aux conventions de prestations de services entre établissements publics de coopération intercommunale;

VU la délibération n° 020215-5 du 2 février 2015 autorisant le Président du syndicat à signer la convention de prestations de services non économiques entre le SIA et le Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les modalités financières prévues à cette convention pour mettre en adéquation le montant des charges de fonctionnement de chacun des sept syndicats avec le travail effectivement réalisé et les projets en cours et à venir pour chacun d'eux.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de prestations de services non économique avec le SICGP, conclue à compter du 1er janvier 2017, pour une durée d'un an et renouvelable tacitement sans toutefois pouvoir excéder 5 ans.

La participation du syndicat est fixée dans une fourchette de 15 à 30 % du montant total annuel de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement des services centraux.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 NOV. 2017
Transmis en préfecture et affiché le 16 NOV. 2017

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal